

Rapporteur général en charge des plans, des schémas et de l'évaluation : M. Stéphane CREACH

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Avenant au contrat de plan Etat-Région »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce premier avenant au Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, signé le 1<sup>er</sup> octobre dernier sur l'île de Groix vient abonder le CPER sur deux de ses volets essentiels :

- l'innovation dans les entreprises et notamment les PME pour un montant de 10 millions d'euros ;
- le soutien aux territoires ruraux par le biais d'un soutien aux centralités dans les territoires de la région à hauteur de 28 millions d'euros.

Concernant le premier volet, l'objectif stratégique de soutien à l'innovation s'inscrit dans la mise en place de l'expérimentation « Partenariat régional d'innovation » (PRI) dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir n°2 pour les deux années à venir 2016 et 2017. Mobilisant 5 millions d'euros de l'État et autant du Conseil régional, ces financements viendront accélérer le soutien aux projets d'innovation portés par les PME régionales dans les domaines définis par la stratégie régionale dite de spécialisation.

Concernant le volet territorial, il s'agit de conforter l'objectif stratégique n°4 intitulé « *renforcer les centralités des villes petites et moyennes* ». Les 28 millions d'euros de crédits supplémentaires de ce volet « *seront fléchés sur des projets permettant le développement des territoires ruraux* ».

Ces nouveaux crédits viennent compléter la politique territoriale régionale qui fait l'objet d'un bordereau spécifique présenté lors de cette session. La mise en œuvre de ce complément « *sera l'occasion de renforcer l'articulation de l'ensemble de ces actions pour en conforter l'efficacité sur les diverses cibles choisies* »

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

#### 2.1. Observations générales

Le CESER se félicite de cet avenant au CPER qui permet de débloquer une enveloppe supplémentaire dans un contexte de réduction des finances publiques et salue à ce titre la mobilisation du Conseil régional et de l'État autour de deux domaines importants pour le développement régional.

Il note cependant que cet avenant représente une somme relativement modeste rapportée au montant global mobilisé par le CPER (38 millions d'euros en complément des 1,2 milliard d'euros initiaux).

Par ailleurs, le CESERs'interroge et souhaiterait connaître les critères qui ont prévalu aux choix effectués lors de cette revoyure du CPER. Pourquoi seuls deux des six volets du CPER ont-ils fait l'objet d'un avenant ? Qu'en est-il de l'état d'avancement des autres volets et objectifs stratégiques ?

Il prend acte de la maquette financière permettant d'identifier et de prendre connaissance des ajustements opérés jusqu'alors. Il relève cependant que cette maquette n'est toujours pas consolidée.

## 2.2. Principales remarques par volet

### **Volet enseignement supérieur, recherche et innovation**

D'après les informations communiquées par les services du Conseil régional, l'avenant concernant les objectifs stratégiques 2 et 3 s'explique par l'abandon de la fusion des Universités Rennes 1 et Rennes 2 et la réduction de la participation du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Le CESER comprend que l'État et le Conseil régional maintiennent leurs engagements financiers, ce dont il se félicite. Cependant, il aurait souhaité trouver dans l'avenant des précisions lui permettant d'apprécier ce dont il s'agit (concernant les engagements et les opérations concernées), et notamment la convention de site de Rennes dont il est fait mention mais qui n'est pas annexée.

Concernant l'objectif stratégique n° 8 portant sur le soutien à l'innovation, le CESER approuve la mise en place de financements nouveaux d'autant que le budget alloué à ce domaine était en très forte diminution depuis le CPER 2007-2013. Il s'étonne toutefois que cet objectif soit séparé de l'objectif n°6 de ce même volet qui semble s'en rapprocher fortement et souhaiterait en comprendre la raison.

La mise en place d'un Partenariat régional d'innovation (PRI), à hauteur de 10 millions d'euros pour les années 2016 et 2017, co-financé à parité par l'État et la Région à destination des PME bretonnes rejoint ses préoccupations. Lors de son avis sur la décision modificative n°2 au budget 2016, le CESER s'était en effet déclaré très favorable à ce nouveau dispositif, qui apparaît complémentaire aux outils existants et pertinent pour répondre aux besoins des PME.

Le CESER souhaiterait avoir connaissance des indicateurs mis en place dans le cadre de ce PRI : bénéficiaires, secteurs, typologies de projets etc. Il note également les cibles choisies en matière de soutien et souhaiterait que la dimension « *créatrice d'emploi* » puisse notamment prendre en compte celle de la durabilité de ces derniers.

### **Volet territorial**

Le CESER se félicite de la mobilisation de fonds supplémentaires pour les bourgs ruraux et les contrats de ruralité. Comme dans son avis portant sur le bordereau présentant la politique territoriale du Conseil régional, le CESER note la reconduction des critères de péréquation approuvés en 2014 pour la répartition de la dotation 2017-2020 des contrats de partenariat. Cependant, il souhaiterait connaître les critères retenus pour l'affectation des enveloppes dédiées aux centralités, notamment celle concernée par cet avenant. Les Appels à manifestation d'intérêt (AMI) feront-ils l'objet de critères uniquement statistiques ou s'appuieront-ils aussi sur des critères qualitatifs reposant notamment sur la réalité des territoires vécus ?

Le CESER s'interroge sur la stratégie précise du Conseil régional sur cette question et souhaiterait que la notion de « *projets de développement offensifs* », mentionnée dans la communication du Président du Conseil régional, soit explicitée. Enfin, il souhaiterait notamment connaître l'articulation entre cette stratégie et les Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Concernant le soutien aux centralités, le CESER rappelle, comme il l'avait indiqué dans son avis du 30 mars 2015, qu'il prépare actuellement une auto-saisine sur les centralités, centres-bourgs et centres-villes qui sera publiée en juin 2017. A ce titre, il redit dès à présent son attachement aux enjeux de cohésion territoriale qui doivent dépasser les logiques de concurrence territoriale et reste attentif, notamment à travers cet avenant, à la traduction effective de cette position. Il note avec intérêt, dans son avis émis lors de cette même session sur la politique territoriale du Conseil régional, qu'une enveloppe de 14 millions d'euros est également attribuée aux actions en faveur des centralités dans les villes moyennes bretonnes. Cet équilibre entre l'ensemble des financements et projets permet d'éviter une lecture clivée entre métropole et espace rural et de préserver

ainsi le maillage urbain et territorial spécifique à la Bretagne.

Globalement le CESER prend note de ces différentes évolutions et suivra avec attention leur articulation avec le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Enfin, le CESER prend acte de l'inscription des cinq millions d'euros supplémentaires en matière de soutien aux 8 quartiers d'intérêt régional et s'en félicite.

### *2.3. Conclusions et points de suivis du CPER*

Compte-tenu de ces observations et des points de suivi émis lors de son avis du 30 mars 2015, le CESER réitère sa demande de transmission d'une maquette financière consolidée. Il veillera à l'articulation entre les SDAASP et la politique menée en matière de centralités.

Enfin, membre du comité de suivi qui se réunira le 12 décembre prochain, il souhaite qu'un point précis soit fait concernant l'état d'avancement des différents projets ayant été financés ou non. Il approuve cet avenant mais restera attentif au suivi et à la bonne mise en œuvre de l'ensemble du CPER sur toute la période 2015-2020.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Avenant au contrat de plan État-Région

Nombre de votants : 102

Ont voté pour l'avis du CESER : 102

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Louis NOEL (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUENEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de M. Olivier CAPY Comité régional CGT de Bretagne

De l'avis même des services du Conseil régional, cet avenant au Contrat de Plan État/Région (CPER) est « un avenant d'opportunité ».

Sur les 6 volets du CPER, l'avenant se focalise sur 2 seuls aspects, certes d'importance : la territorialité, et le soutien à l'innovation des entreprises en visant particulièrement les PME.

A l'heure des priorités, nous déplorons l'absence du volet « emploi », et donc la question de l'emploi durable. De même, le silence gardé sur le numérique nous laisse perplexe.

Concernant le volet enseignement supérieur, il s'agit bien d'un « cavalier » qui s'explique par l'abandon de la fusion des Universités Rennes 1 et Rennes 2 et par la réduction de la participation du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Concernant le volet territorial, il est au cœur du propos : la question des centralités, des centres bourgs et des territoires ruraux est mise sur le devant de la scène. L'avis le précise bien, tout comme il évoque l'auto-saisine du CESER et de sa commission ATE en la matière.

Cette question devient déterminante au regard des politiques publiques qui ont parfois tendance à donner « le plus aux plus forts », en l'occurrence les métropoles ou les villes dites « importantes ».

Force est de constater qu'en France, et dans d'autres régions du Monde, celles et ceux qui sont dans ce que l'on nomme les « périphéries des pôles d'attraction » se sentent malmenés au point d'être d'esprits vengeurs à l'égard des décideurs politiques ou institutionnels.

En France, a fortiori en Bretagne, ne peut être accepté l'abandon de territoires par la République, en ville comme en campagne, car derrière l'expression commune, ce sont des femmes et des hommes qui sont en quête de repères.

Conformément à l'avis du CESER, nous serons attentifs à l'ensemble du CPER et à sa réalisation, d'autant que notre assemblée est aussi engagée dans une démarche innovante concernant le SRADDET qui doit, pour la CGT, devenir la colonne vertébrale de l'action publique sur la question de l'aménagement du territoire, et de cette notion nouvelle qui fait lien avec la devise de la République : l'égalité.



## Intervention de Mme Marie-Martine LIPS Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS se félicite de la mise en place de l'expérimentation « Partenariat régional d'innovation » (PRI) dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir n°2 pour les deux années à venir 2016 et 2017. La mobilisation de 5 millions d'euros de l'État et autant du Conseil régional, devrait permettre aux projets d'innovation portés par les PME régionales de développer des actions dans les domaines définis par la stratégie régionale dite de spécialisation.

Nous attirons l'attention du Conseil Régional sur le fait que ce PRI inclut l'innovation sociale et nous espérons que cela permettra à des projets de l'économie sociale et solidaire d'en bénéficier, à condition toutefois que le « ticket » ne soit pas positionné à un besoin de financement élevé qui en exclurait les TPE et les petites PME comme cela semble être le cas dans l'appel à projet.

Comme nous l'indiquerons dans notre intervention sur la politique territoriale, nous nous félicitons du soutien apporté aux territoires ruraux par le biais d'un soutien aux centralités dans les territoires de la région à hauteur de 28 millions d'euros, et nous resterons très attentifs à ce que les projets de l'économie sociale et solidaire, notamment associatifs, très nombreux sur ces thématiques puissent être financés par ce biais.



## Intervention de Mme Valérie FRIBOLLE

### Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

L'avenant porté au Contrat de Plan État-Région prévoit, outre un soutien de 10 millions d'euros à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, une enveloppe de 28 millions supplémentaires sur le volet territorial. Celle-ci vient abonder les politiques publiques régionale et nationale en faveur des centralités. Nous l'avons abordé précédemment.

Des précisions nous paraissent nécessaires sur la mobilisation de ces crédits. En lien avec la politique territoriale de la Région, 14 millions seront ainsi dédiés aux villes dites petites et moyennes.

Nous souhaiterions avoir une définition plus précise de ce que sont ces villes et connaître les critères qui permettent de les classer. S'agit-il de population ? D'un rôle central au sein d'un territoire ? D'équipements présents ou non sur la commune ? L'effort financier est important, il faut donc bien définir et partager les modalités d'attribution et de répartition de ces crédits.

Il en est de même pour le champ des projets couverts par le futur Appel à Manifestation d'Intérêt évoqué par le Conseil régional. Les territoires doivent pouvoir anticiper et partager les règles du jeu pour optimiser leur réponse et proposer des politiques adaptées à leur environnement.

Je vous remercie de votre attention.